

pas scrupuleux, mais simplement honnête, abhorre l'indigne pratique du double poids et de la double mesure; que l'employeur, quel qu'il soit, paie à ses ouvriers, fidèlement et intégralement, leur juste salaire; que l'ouvrier, de son côté, se fait scrupule d'accomplir toute la somme de travail convenue; que le gérant des biens d'autrui, soit dans une usine, soit dans une banque, soit dans la régie d'une ferme, soit dans l'exploitation d'une voie ferrée, n'ose jamais, ni pour lui-même, ni pour aucun de ses amis, s'approprier la moindre part des valeurs mises entre ses mains. C'est par un même sens de justice que les administrateurs d'une ville, d'une province, d'un Etat, s'ils se rendent compte de leur mission et s'ils sont fidèles à leurs devoirs, cherchent, dans les fonctions dont ils sont chargés, non pas un moyen commode de drainer vers eux le flot de la richesse publique, mais une occasion propice de servir avec succès la cause du bien commun, de protéger et de faire fructifier la propriété commune.

Cette mission tutélaire est-elle toujours comprise? Cette tâche, si noble par les services qu'elle rend et par le désintéressement qu'elle révèle, tombe-t-elle partout en des mains dignes de l'accomplir? Nous voudrions, nos très chers frères, pouvoir le proclamer sans réserve. Nous voudrions également pouvoir affirmer que l'équité et l'impartialité règnent dans toutes nos lois canadiennes, dans toutes les mesures administratives, dans toutes les décisions judiciaires, dans toutes les distributions de charges, d'honneurs et de faveurs; que toutes les classes sociales, sans distinction de langue, de race ni d'Eglise, sont traitées en toutes nos provinces avec ce respect des droits qui est le fondement de l'ordre et la sauvegarde de la paix.

Nous sommes un peuple de croyants. Catholiques et non-catholiques, nous croyons à la parole de Dieu, aux enseignements divins contenus dans les livres inspirés. Or, que nous

disent ces Sa
ils, soit aux
Ils ne se cor
juste (5), du
posent à tou
science chanc
mâle courage
seurs de Sion
Israélites (7)
Nous ne sacri
les commande
voie. Les Livr
terribles châti
prendre aux a
Dans l'Ancie
à diverses rep
actions malhon
autres et qui
qu'il sache que
hommes corron
nent la fureur
toire des homm
nation, et il fra
cela: Les impie
ceux qui com
Dans le Nouve
Jacques fulmine

(5) Prov., II, 13

(6) Gen., XLI et

(7) I Mach., II,

(8) Prov., XXVII

(9) Ibid., XXIX,

(10) Ibid., III, 31

(11) Ibid., II, 22.